

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022209-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Délibération : D_2022-2-9 L' an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16 Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18 Pouvoirs :
Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Budget Transport
Vote du BP 2022

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitaritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif,

VOTE le budget 2022 :

Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- la section Fonctionnement s'équilibre à **39 617,81 €**
- la section Investissement s'équilibre à **32 421,08 €**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022

